



Centre Hospitalier de SENS

Etablissement hébergeant des Personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.)

5, Avenue Pierre de Coubertin – 89108 SENS CEDEX
Secrétariat ☎ 03.86.86.17.04

Directrice : Mme B. OLLIER

Chef de Pôle Gériatrie – Rééducation – Santé Publique : Dr S. ROSSIGNOL
Cadre Supérieur de Pôle Gériatrie – Rééducation – Santé Publique : Mr L. CHAPEY

DEMANDE D'ENTREE EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

NOTICE EXPLICATIVE

Vous souhaitez être hébergé(e) dans un **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Afin de simplifier vos démarches, le Conseil Général de l'Yonne, les EHPAD du département et d'autres partenaires ont élaboré un **dossier unique de demande d'entrée, recevable dans tous les établissements de l'Yonne**.

Vous trouverez la liste et les coordonnées de ces établissements ci-joint.

Attention : il ne s'agit pas d'un dossier d'admission mais d'une demande d'entrée qui sera instruite par le ou les établissements destinataires de votre dossier en fonction des places disponibles.

Si une admission s'avère possible, vous (ou votre référent*) serez contacté par l'établissement.

COMMENT PROCEDER ?

Votre dossier se compose de deux documents : un dossier administratif et un dossier médical confidentiel.

- ☞ 1) Complétez **le dossier administratif**. Si besoin, demandez l'aide d'une personne de votre entourage ou d'un professionnel.
- ☞ 2) Faites remplir **le dossier médical confidentiel** par votre médecin traitant ou à défaut par un autre médecin intervenant dans votre prise en charge. Il est recommandé de prendre rendez vous avec celui-ci afin de tenir compte du temps nécessaire pour remplir correctement le document.
- ☞ 3) Adressez les deux dossiers (après les avoir photocopiés en nombre suffisant) aux établissements de votre choix.
- ☞ 4) Préparez dès à présent une **photocopie des pièces** qui ne seront **exigées que lors de votre admission** :
Identité :
 - Copie du livret de famille
 - Extrait d'acte de naissance
 - Carte d'identité ou carte de séjour (résidant étranger)
 - Carte d'invalidité
 - Noms et adresses et téléphone de tous les enfants et petits-enfants
 - Contrat obsèques ou nom de l'opérateur funéraire choisi
 - Carte d'ancien combattant

Protection sociale :

- Attestation ouverture de droits Sécurité Sociale – MSA – SNCF – etc ...
- Carte de mutuelle
- Carte d'allocataire Caisse d'Allocations Familiales (allocations diverses)
- Notification d'APA à domicile

Protection juridique :

- Copie du jugement de tutelle ou curatelle en cours

Ressources :

- Copie de la dernière Déclaration d'Impôts sur le Revenu
- Relevé annuel de toutes les caisses de retraite
- Copie de l'avis d'Imposition ou de Non Imposition sur les revenus des deux dernières années

Pensionnaire demandant le bénéfice de l'Aide Sociale aux Personnes Agées

- Tous les livrets d'Épargne – placements – obligations – P.E.L., ...
- Compte bancaire ou postal (les 3 derniers relevés)
- Echancier de la mutuelle complémentaire

Divers :

- Attestation Assurance « Responsabilité Civile »
- Relevé Identité Bancaire ou Postal si bénéficie Allocation Logement à caractère social.

- ☞ 5) Informez les établissements auprès desquels vous avez déposé une demande, de tout désistement et de tout changement dans votre situation.

A SAVOIR

Vous-même ou l'un de vos proches souhaitez entrer dans un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Vous trouverez ci-dessous une liste d'informations utiles afin de préparer au mieux cette entrée et vous accompagner dans ce changement :

L'ADMISSION :

- Votre dossier d'admission complet sera proposé à la Commission d'Admission dès qu'une place sera disponible. Cette dernière statuera sur votre éventuelle entrée (à différencier de l'avis médical qui donne la recevabilité du dossier.)
- Dès lors que votre admission sera prononcée, vous serez contacté afin de convenir avec vous d'un rendez-vous et organiser l'entrée (visite du lieu, présentation du colocataire le cas échéant, des autres résidents, pièces administratives à fournir, rencontre avec les responsables du service d'hébergement, ...).
- Une visite médicale de préadmission sera programmée puis une date d'entrée sera fixée conjointement, ainsi qu'un rendez-vous pour les formalités administratives.
- A votre arrivée dans le service d'hébergement, vous serez accompagné par le personnel du service, qui constituera avec le résident et sa famille un Projet Personnalisé de Vie et de Soins (PPVS). Une liste des activités et prestations proposées vous sera remise.
- Une entrée en EHPAD n'est pas une hospitalisation, vous êtes donc libre de réaliser un essai, d'aller et venir à votre gré (excepté contre-indication médicale), libre de changer d'EHPAD, d'alterner séjour à domicile et en EHPAD, de prendre des vacances, de retourner éventuellement à domicile.
- Une consultation d'évaluation gériatrique est à votre disposition si nécessaire au Centre de Moyen et Long Séjour 5 avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS téléphone : 03.86.86.17.04

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES* : elles peuvent différer selon les établissements.

☞ **POUR UN HEBERGEMENT PERMANENT :**

- **APA en établissement** : Allocation Personnalisée d'Autonomie
Elle permet une prise en charge d'une partie du seul tarif dépendance (pas du tarif hébergement).
Si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile*, cette aide sera transformée en APA en établissement, d'un montant moindre, versée dans la majorité des cas directement à l'établissement.

- **Aides au logement*** : tous les établissements ne sont pas habilités pour l'attribution de ces aides.
- **Aide sociale*** : aide récupérable sur la succession du bénéficiaire **et participation des obligés alimentaires**
- L'habilitation de l'établissement à l'aide sociale (tous ne le sont pas) permet au résident dans l'impossibilité de financer son séjour en EHPAD de bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général des frais d'hébergement, après mise en œuvre de « l'obligation alimentaire ».

✎ **POUR UN ACCUEIL DE JOUR :**

- Votre caisse de retraite ou le Conseil Général (si vous êtes bénéficiaire de l'APA à domicile) peut participer au financement de vos frais d'accueil.

Ces dispositifs d'aides (aide sociale, aide au logement, Aide Personnalisée à l'Autonomie, ...) sont possibles en vous adressant pour le département de l'Yonne :

- ✓ **Au Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) situé à la mairie de votre commune
- ✓ **Au Centre Local d'Information et de Coordination** (CLIC) de votre commune
Clic du Sénonais : 1, place Etienne Dolet (locaux du CCAS), 89100 Sens
Téléphone : 03.86.83.06.17 - Mail : ccas@mairie-sens.fr
- Clic de Joigny** : 3, quai de l'Hôpital BP 229, 89306 Joigny cedex
Téléphone : 03.86.92.33.33 - Mail : direction@ch-joigny.fr
- Clic de L'Auxerrois** 9, rue Dampierre, 89000 Auxerre
Téléphone : 03.86.72.09.20 - Mail : clic@mutualite89.fr
- ✓ Au **Conseil Général** de votre département
Conseil Général 89 : Hôtel du Département – 1, rue Etang Ste Vigile – 89000 AUXERRE
Téléphone : 03.86.72.88.48
- ✓ **A la Caisse d'Allocation Familiale de l'YONNE** (pour l'aide au logement)
CAF de l'Yonne : 12, rue du Clos – 89021 Auxerre

VOS DROITS :

- L'entrée en EHPAD nécessite le consentement de la personne pour son admission et la réalisation de son contrat de séjour. Des dispositifs de protection juridique peuvent être sollicités (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection auprès du Juge des Tutelles,...) au Tribunal d'Instance le cas échéant.
- Vos droits liés au séjour ainsi que le fonctionnement de notre établissement peuvent faire l'objet de discussions au sein d'un Conseil de Vie Sociale où vous pouvez siéger (en tant qu'élu) ou être représenté. Les coordonnées des personnes qualifiées vous seront remises avec le Livret d'Accueil dès votre entrée, accompagné du règlement de fonctionnement de notre établissement.

FRAIS DE SÉJOUR* : ils diffèrent d'un établissement à l'autre. Avant toute admission, il est conseillé d'avoir une réflexion sur les modalités de prise en charge de ces frais au regard de leur montant et de votre capacité de paiement.

* Les astérisques renvoient à des termes utilisés dans la fiche administrative du dossier de demande d'entrée